



LE PASS NUMÉRIQUE



Un dispositif pour accompagner vers l'autonomie numérique

Aujourd'hui, près de **13 millions de Français** – citoyens actuels et en devenir, demandeurs d'emplois, entrepreneurs, acteurs associatifs – **sont en difficulté avec le numérique.**

L'Etat doit garantir à tous l'accès à leurs droits et aux services publics et accompagner la montée en compétences de chacun sur les outils et usages numériques. Cette exigence est d'autant plus renforcée que la crise sanitaire souligne l'entrave que représente encore le numérique pour certains citoyens dans leur vie quotidienne.

Le **Pass numérique** permet un accès gratuit à une formation numérique pour les personnes en difficulté. En 2021, l'Etat cofinance les projets d'achat de Pass numériques des collectivités à hauteur de 11 millions d'euros.

22 M€

de pass numériques co-financés par l'Etat et les collectivités territoriales

Jusqu'à

400 000

bénéficiaires partout en France

La priorité : les publics les plus éloignés du numérique



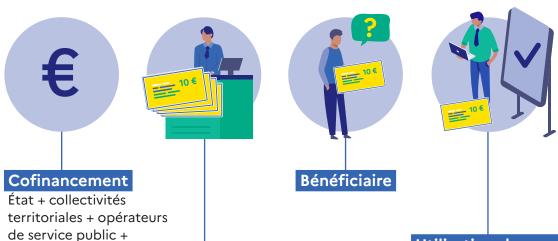
En pratique

Ce dispositif prend la forme d'un carnet de plusieurs chèques (sur le modèle des tickets-restaurant).

Les personnes reçoivent un pass numérique auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite s'inscrire à un atelier d'accompagnement au numérique.

Les lieux qui délivrent la formation sont alors contre-payés de la valeur du pass.

ÇA FONCTIONNE?



Distribution
du pass via des structures
locales (mairies, missions

locales, CAF, Pôle Emploi, ...)

Utilisation du pass dans un lieu de médiation numérique labellisé de proximité en échange d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement aux outils et usages numériques.

QUEL EST L'INTÉRÊTPOUR UNE COLLECTIVITÉ ?

Le pass numérique permet notamment :

acteurs privés

- de disposer d'une aide simple et lisible pour accompagner les publics de leurs collectivités dans l'accès au numérique;
- de faire bénéficier aux structures situées sur le territoire de la collectivité de financements supplémentaires pour leurs actions;
- de disposer d'un outil permettant d'agréger les financements publics et privés ;
- de cibler et sensibiliser directement les publics prioritaires d'une politique d'accompagnement des usages du numérique, et de donner l'envie de se former;

11 M€

de co-financement pour les collectivités en 2019 et 2020

- de mettre en place une logique de parcours et de suivi de la montée en compétences chez ces publics;
- d'organiser l'offre d'accompagnement sur le territoire;
- de disposer de données sur l'ensemble des parties prenantes de la politique d'inclusion numérique du commanditaire, et de fournir ainsi un outil d'aide à la décision.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission de former et d'accompagner chaque personne vers le numérique. Elle aide les bénéficiaires à monter en compétences, soutient les collectivités territoriales pionnières dans l'accès au numérique. Elle anime également un réseau d'acteurs et organise des événements locaux.